

Informations du **26 mars 2020**



Demande pour le chômage partiel

Voici comment procéder :

1. Soumettre la déclaration préalable de chômage partiel au service de l'assurance chômage
2. Réception de la décision du service juridique
3. La réponse favorable à votre demande vous permet de demander à votre caisse d'assurance chômage une indemnité de chômage partiel.